

GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE : LA FSU DIT NON !

Un rappel : la valeur du point d'indice est restée gelée de juillet 2010 à juillet 2016. Dans le cadre du protocole PPCR, une mesure de dégel de 1,2 % a été obtenue, notamment par l'intervention déterminée de la FSU.

Le gouvernement a annoncé qu'il entendait de nouveau bloquer les rémunérations indiciaires des agents publics en 2017 et 2018 : c'est inacceptable ! Par exemple, dans les années 80, un personnel de catégorie A en début de carrière gagnait mensuellement l'équivalent de 2 SMIC, il n'en gagne plus aujourd'hui que 1,25. C'est une dégradation sur le long terme des carrières qui se profile, avec une perte d'attractivité des métiers et un manque de reconnaissance des qualifications des agents !

Le gouvernement en profite aussi pour attaquer le statut de la fonction publique et son principe d'unicité en décorrélant le point d'indice entre les trois versants de la fonction publique. Une infirmière pourrait donc être rémunérée différemment en fonction de son employeur !

Améliorons la rémunération des agents ! Revalorisons régulièrement la valeur du point d'indice en l'indexant sur l'évolution des prix ! Permettons un rattrapage progressif des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 !

UNE RENTRÉE ARDÉCHOISE SOUS LE SIGNE DE L'AUSTÉRITÉ

Dans le second degré, on constate une **tendance forte à la pénurie d'enseignants, qu'ils soient titulaires ou contractuels** : les Sciences de la Vie et de la Terre, les Sciences-Physiques et chimie, la Technologie et les Mathématiques sont particulièrement touchées, renforcée pour les établissements ruraux : la gestion catastrophique des ressources humaines dictée par une logique purement comptable des heures conduit à laisser des fragments de postes dans des zones reculées. La conséquence est un service partagé sur deux ou trois établissements, mais quand les titulaires viennent à manquer, la place est souvent vacante devant les élèves ! **C'est bien évidemment les effets de la crise du recrutement qui se fait sentir dans notre département.**

Dans le premier comme dans le second degré, la **fin des contrats aidés** est une source d'inquiétude et si une rapide enquête révèle la diversité de leur mission, elle montre surtout à quel point **ces emplois correspondent à des réelles nécessités sur le terrain** : Vie Scolaire, secrétariat, cuisines, CDI, aides administratives pour les directions d'école mais aussi accompagnement des élèves en situation de handicap. Pour ces derniers, le manque de budget est criant puisque **61 élèves ardéchois en situation de handicap dans**

les écoles n'auront pas d'accompagnement en cette rentrée !

La suppression des contrats aidés dans les collectivités territoriales touche de plein fouet les écoles, les collèges et les lycées : suppression de postes d'AT-SEM, plus de cantine ni de garderie dans les écoles, réduction des effectifs des personnels départementaux dans les collèges, etc.

Dans les écoles, la formation au point mort : alors que de nombreux analystes et les enseignants s'accordent pour dire que la formation est insuffisante pour faire face aux défis du système scolaire, le budget de remboursement des frais de déplacement est à zéro. Il ne restera de formation que celle entre collègues dans les écoles ou devant son ordinateur, mais plus d'intervenant ni de stage ! Seul.e.s nos collègues formateurs et formatrices seront amené.e.s à se déplacer pour accompagner les équipes. Ces collègues vont multiplier les heures de route pour pallier les insuffisances budgétaires du département.

Enfin, **le manque de moyen se fait évidemment sentir par des classes surchargées mais aussi, dans les collèges et lycées, par le manque de locaux adaptés à accueillir des effectifs pléthoriques.**

DES ATTAQUES INACCEPTABLES CONTRE LA FONCTION PUBLIQUE !

SALARIÉ.E.S DU PRIVÉ ET DU PUBLIC, PARTICIPONS MASSIVEMENT AUX JOURNÉES DE MOBILISATION !

RETOUR DU JOUR DE CARENCE : LA FSU DIT NON !

L'absence de jour de carence dans la Fonction Publique est présentée comme une injustice avec le secteur privé. Pourtant, 64 % des salariés du privé sont couverts par leurs accords d'entreprise ! La vraie injustice, c'est entre les salariés couverts et ceux qui ne le sont pas, qui sont aussi les plus précaires et qui ont les conditions de travail sont les plus dégradées ! **Défendons une mesure d'accès à la santé : aucun jour de carence, ni dans le public, ni dans le privé !**

Les liens entre absences pour raison de santé et mauvaises conditions de travail sont établis. **Ainsi, c'est l'amélioration des conditions de travail et de la prévention de la santé au travail qui réduira les absences !**

Le sens de l'Histoire, c'est améliorer l'accès au droit à la santé de toutes et tous, pas de le dégrader !

REPORT DES MESURES PPCR : LA FSU DIT NON !

Le protocole PPCR (« Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations ») est un ensemble de mesures statutaires et indiciaires obtenues par les organisations syndicales lors de la précédente mandature après une longue phase de concertation et de négociation. Des mesures ont été prises pour améliorer les carrières et les grilles de rémunération des trois versants de la fonction publique.

La FSU avait déjà signalé les insuffisances de ce protocole, et notamment l'étalement trop grand de son calendrier, de 2016 à 2020 selon les catégories, alors qu'aucune mesure n'avait été prise depuis 25 ans.

Les mesures PPCR devraient représenter 4 à 5 milliards d'euros d'ici 2020. Pourtant, le gel du point d'indice a représenté 7 milliards de pouvoir d'achat perdu en 6 ans pour les fonctionnaires ! Le compte n'y est pas ! **On apprend que le gouvernement veut reporter la mise en œuvre de ces mesures en allongeant ce calendrier ! C'est insupportable !**

De plus, les mesures déjà mises en œuvre (revalorisation d'échelons, reclassement dans de nouvelles grilles, création de nouveaux espaces indiciaires sous forme de nouveaux grades) ne doit pas être remises en cause. Ce qui est pris n'est plus à prendre !

Le PPCR avait acté pour 2018 :

- un deuxième transfert primes / points pour les personnels de catégorie A : cela n'améliorera pas le salaire mais sera bénéfique pour le montant de la pension. Un report de cette mesure priverait les personnels partant à la retraite de 10 à 15 euros sur leur pension !

- pour de très nombreux échelons des catégories B et C, les revalorisations seraient repoussées à 2019, ce qui entraînera une perte de pouvoir d'achat et une dévalorisation des pensions !

- quid du passage en catégorie A des personnels sociaux ? Les revalorisations prévues seront-elles reportées à 2020 ?

Ça suffit ! Il est inacceptable que les personnels connaissent de nouvelles dégradations de la reconnaissance de leur travail, de leur engagement, de leur apport essentiel au service de l'intérêt général et du bien commun !

Ont participé, à un titre ou à un autre, à la rédaction de ce journal
Valérie Benmimoune, Cécile Brunon,
Ophélie Cabeceiro, Claude Caddet

